

Conseil municipal du 27 Novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Novembre 2024 sous la présidence de M. Rémy LE VOT, Maire.

1- Point sur les dossiers en cours :

Comme à l'accoutumé, le Maire débute le Conseil en faisant le point sur les dossiers en cours, à savoir :

- **Extension de l'espace cavurnes** : L'espace concerné par l'extension a été préparé par les services techniques pour une réalisation très prochaine avec un rajout d'au moins une dizaine de places. Les travaux seront réalisés par l'entreprise GARANDEL-CHAUVÉL avant la fin janvier.
- **La Commission assainissement** se réunira le vendredi 29 novembre à la mairie afin de préciser les modalités de lancement de l'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux rue de Kergroas courant 1^{er} semestre 2025.
- **Le pot de fin d'année du personnel** est fixé le 20 décembre prochain à partir de 18 H 00 en mairie.
- **La soirée d'accueil des nouveaux arrivants** aura lieu quant à elle le vendredi 6 décembre en mairie. Si de nouveaux habitants n'ont pas reçu d'invitation, ne pas hésiter à contacter le secrétariat de la mairie.
- **Face aux incivilités signalées en mairie** (élevages non enregistrés, divagation d'animaux sur la voie publique, vitesse excessive, nuisances sonores...) le maire et les services municipaux interviennent auprès des personnes incriminées pour les en informer et les mettre en demeure d'y mettre un terme si besoin.
- **Budget 2025** : Le vote du budget interviendra au plus tôt en avril 2025, une fois clarifiée la décision de l'Etat en matière de loi de finances sur les efforts réclamés aux différentes collectivités. Le Maire rappelle à cet égard que contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit ici ou là, le niveau d'endettement des communes a baissé ces dernières années contrairement à ce qui concerne l'Etat dont les emprunts servent quasi-exclusivement à rembourser la dette et financer le fonctionnement. Les efforts demandés aux communes se traduiront automatiquement par une baisse des investissements, puisque comme le veut « la règle d'or », une commune ne peut emprunter que pour investir.

2- Point sur l'antenne de téléphonie mobile

Le Conseil, à l'unanimité a redit sa satisfaction à bénéficier d'une antenne mobile dans le cadre du programme New Deal. Par contre, le Conseil Municipal, comme les citoyens de Plounévez au travers de leurs réactions au dossier d'information disponible et consultable en mairie, ont déploré un manque d'informations sur la zone « couverte » par cette antenne et sur les emplacements potentiels choisis pour son installation. Aussi, conformément à la législation, une permanence en mairie de l'opérateur Orange a été sollicitée et se tiendra en mairie le mercredi 11 décembre de 16 H à 18 H, soit en individuel ou par groupe de 2 ou 3 personnes

maximum pour une durée maximale d'entretien de 20 mn. L'opérateur Orange nous demandant d'établir un planning des entretiens souhaités, les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie dès que possible. L'opérateur Orange nous demandant d'établir un planning des entretiens souhaités, les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie dès que possible. Par ailleurs, dans le même ordre d'idées, des éclaircissements sur la zone d'impact en termes de couverture téléphonique vont être sollicités auprès de l'Agence Nationale des fréquences et des services de la Préfecture. L'objectif visé est que cette antenne assure une couverture optimale et la plus étendue possible du bourg, mais aussi des environs immédiats comme les secteurs de Kerhir et Resteloret notamment ... Cette demande d'éclaircissements se justifie du fait des enjeux pour la commune en termes économique, de santé publique et de maintien à domicile des personnes âgées.

3- Rémunération des agents recenseurs

La commune sera concernée l'an prochain par le recensement de la population et le Conseil Municipal a validé les modalités de rémunération pour les agents recenseurs retenus.

4- Noël des enfants

Le Conseil a reconduit sa participation à un goûter de Noël pour les élèves de l'école ainsi que le financement d'un spectacle pour tous les enfants de la commune le samedi 28 décembre à la Salle de la Culture et des Loisirs.

5- Portage des repas, SAAD et SIAD

Le décret de création d'un SIVU pour le portage des repas a été validé par la Préfecture, un bureau a été mis en place pour son fonctionnement.

Il reste maintenant à dénoncer la convention initiale de portage signée avec le CCAS de St Nicolas du Pélem, assurant ce service jusqu'à la défection du groupe AVEC et la validation d'une nouvelle convention avec le SIVU qui devrait être validée pour un démarrage effectif du le 20 janvier 2025.

Le Conseil a ensuite évoqué l'avenir des SAAD et SIAD de Ste-Tréphine compte-tenu des difficultés financières actuelles du groupe AVEC en charge de ces 2 services.

Dans la mesure où de nombreux plounévégiens bénéficient de ces services et qu'une partie des employé(e)s est originaire de la commune, la municipalité souhaite être consultée et informée en cas de reprise par d'autres partenaires.

6 - Vente de terrains

Le conseil confirme les prix de vente fixés en mars dernier pour la vente des terrains communaux à des particuliers soit 0.50 €/m² pour les terres agricoles, de 0.75 € à 1 € pour un chemin empierré et 2 € pour un chemin enrobé ou bitumé.

7 – Lotissement Ar Men

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement de ce lotissement afin d'autoriser les constructions plus adaptées aux demandes actuelles.

8 - Pétition Mercosur

Le Maire a fait part de son intention de signer la pétition émanant de FDSEA 22 et du mouvement des Jeunes Agriculteurs 22 contre la signature des accords Mercosur. Le Conseil approuve à l'unanimité cette initiative.

9 - Fonds de concours CCKB

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CCKB pour la perception d'un Fonds de Concours de 16 270 € de la part de la CCKB.